



Politique de la chaîne d'approvisionnement Métaux précieux et Diamants

1. Viquodéco Sarl, entreprise de décolletage de composants horlogers et de bijouterie, a défini une politique de sa chaîne d'approvisionnement qui confirme ses engagements à respecter les droits de l'Homme, à éviter de contribuer au financement des conflits, et à respecter toutes les sanctions, toutes les résolutions et le droit pertinents des Nations unies.

2. Viquodeco Sarl est membre certifié du Responsible Jewellery Council (RJC). A ce titre, nous nous engageons à prouver, au moyen d'une vérification indépendante par des tiers, que nous :

- Respectons les droits de l'homme en vertu de la Déclaration universelle des droits de l'homme et de la Déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail ;
- Ne participons à aucune forme de corruption, de blanchiment d'argent ou de financement du terrorisme et ne tolérons pas de telles activités ;
- Soutenons la transparence des paiements provenant de gouvernements et de forces de sécurité conformes aux droits dans les industries extractives ;
- Ne fournissons aucun soutien direct ou indirect à des groupes armés illicites ;
- Permettons aux parties prenantes d'exprimer leurs préoccupations concernant la chaîne d'approvisionnement des secteurs de l'horlogerie et de la bijouterie ;
- Mettons en œuvre le cadre en cinq étapes de l'OCDE en tant que processus de gestion pour mener le devoir de diligence fondé sur les risques afin d'assurer des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque. Ce processus est dirigé par le Directeur Général de la société, qui assure les ressources nécessaires pour créer et suivre le système de gestion.

3. Nous nous engageons également à faire usage de notre influence pour éviter d'éventuelles violations de la part d'autres.

Nous avons mis à disposition des parties prenantes qui souhaitent porter à notre connaissance leurs questions ou préoccupations un système de communication et de gestions de celles-ci.

4. Concernant les violations flagrantes de la loi ou des droits humains liée à l'extraction, au commerce, au traitement, au transport ou à l'exportation de matières précieuses et diamants :

Nous ne tolérerons, n'assisterons ou ne faciliterons en aucune manière la perpétration, non plus que nous n'en tirerons profit ou y contribuerons, des actes suivants :

- La torture ou les traitements cruels, inhumains et dégradants ;
- Le travail forcé ou obligatoire ;
- Les pires formes de travail des enfants ;
- Les violations et les atteintes aux droits de l'Homme ;
- Les crimes de guerre, les violations du droit humanitaire international, les crimes contre l'humanité ou le génocide.

Nous cesserons toute relation avec des fournisseurs en amont si nous identifions un risque indiquant raisonnablement qu'ils se livrent aux violations mentionnées ci-dessus, qu'ils s'approvisionnent auprès de tiers commettant ces violations ou qu'ils sont associés à ceux-ci.

5. Concernant le soutien direct ou indirect aux groupes armés non étatiques :

Nous ne tolérerons aucun soutien direct ou indirect à des groupes armés non étatiques ou leurs entités affiliées, notamment à travers l'approvisionnement en métaux précieux et diamants, le versement d'argent ou la fourniture d'une assistance logistique, matérielle ou autre se livrant illégalement aux activités suivantes :

- Le contrôle illégal de sites miniers ou d'itinéraires de transport, de points de commerce des métaux précieux et diamants, et d'acteurs en amont dans la chaîne d'approvisionnement ;
- La taxation illégale ou l'extorsion d'argent ou de diamants sur des sites miniers, des itinéraires de transport ou des points de commerce de métaux précieux et diamants, ou à l'encontre d'intermédiaires, d'entreprises exportatrices ou de négociants internationaux.

Nous cesserons immédiatement toute relation avec des fournisseurs en amont si nous identifions un risque raisonnable qu'ils s'approvisionnent auprès de tiers soutenant directement ou indirectement des groupes armés non étatiques tels que ceux visés ci-dessus ou qu'ils sont liés à ceux-ci.

6. Concernant les forces de sécurité publiques ou privées :

Nous affirmons que le rôle des forces de sécurité publiques ou privées est d'assurer la sécurité des travailleurs, des installations, des équipements et de la propriété en conformité avec l'État de droit, y compris la législation qui garantit les droits de l'Homme. Nous ne fournirons aucun soutien direct ou indirect à des forces de sécurité publiques ou privées qui commettent les atteintes décrites au paragraphe 4 ou qui agissent illégalement comme décrit dans le paragraphe 5.

7. Concernant les pots-de-vin et les fausses déclarations sur l'origine des diamants et métaux précieux :

Nous nous abstenons d'offrir, de promettre ou d'accorder des pots-de-vin et nous résisterons aux sollicitations de pots-de-vin aux fins de cacher ou de masquer l'origine de diamants et métaux précieux, de faire de fausses déclarations concernant les taxes, les droits et les redevances versés aux gouvernements pour l'extraction, le commerce, le traitement, le transport et l'exportation de métaux précieux et diamants.

8. Concernant le blanchiment d'argent :

Nous soutiendrons et contribuerons aux efforts visant à éliminer le blanchiment d'argent lorsque nous identifions un risque raisonnable résultant de, ou lié à, l'extraction, le commerce, la manipulation, le transport ou l'exportation de métaux précieux et diamants.



Marino Vitelli
Directeur Général

Date d'effet 03.07.2024